

Note de présentation des comptes administratifs 2024

Conseil municipal du vendredi 11 avril 2025

Les comptes 2024 confirment

la bonne santé de la commune !

La Ville de Beaucaire a, depuis 2014, augmenté de 126% son auto-financement.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Informations financières – Ratios	CA 2024 Commune
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 329.69 €
Produit des impositions directes/population	602.52 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 696.93 €
Dépenses d'équipement brut/population	179.09 €
Encours de dette/population	893.22 €
DGF/population	202.29 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	62.01 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	89.64 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	10.55 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	52.64 %

Section de fonctionnement

Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 27 061 229.26 € décomposées ainsi :

Recettes réelles	23 034 391.48 €
Recettes d'ordre	132 687.00 €
Recettes rattachées	837 534.00 €
Excédent de fonctionnement	3 056 616.78 €
TOTAL	27 061 229.26 €

Baisse de dotations de l'État aux communes : Beaucaire durement touchée depuis 2013

Dotations et participations :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	1 995 946	1 833 362	1 404 576	987 537	709 884	689 693	625 269	596 853	534 191	508 877	482 730	475 391
DSU	1 262 962	1 342 439	1 597 044	1 837 880	2 014 960	2 119 588	2 202 218	2 289 936	2 362 192	2 437 189	2 506 963	2 620 714
DNP	181 416	181 688	185 371	177 381	159 819	174 008	160 855	163 013	146 712	134 230	126 731	114 058
TOTAL	3 440 324	3 357 489	3 186 991	3 002 798	2 884 663	2 983 289	2 988 342	3 049 802	3 043 095	3 082 318	3 116 424	3 210 163

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été une recette importante pour les communes mais cela fait plusieurs années qu'elle est en diminution constante. Seule la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) permet d'amortir la chute des dotations. Cela est tragique car la DSU est destinée aux communes les plus pauvres car elle est attribuée en tenant compte, notamment, du revenu moyen par habitant, de la proportion de logements sociaux ainsi que du nombre de bénéficiaires d'aides au logement. Le corollaire de cela est que les communes qui en bénéficient doivent régler les problèmes liés à la pauvreté qui en découlent.

Depuis 2014, la baisse des dotations émanant de l'État a fait perdre à la commune la somme de 3 937 890 €, comme le démontre le tableau ci-dessous. Cette somme aurait été nécessaire pour réaliser des projets structurants, utiles aux Beaucairoises et aux Beaucairois. La dette de la France atteint des niveaux records. Au lieu de prendre des mesures d'économie de son train de vie, le gouvernement préfère couper les vivres des collectivités locales qui sont pourtant les moteurs de l'économie par l'intermédiaire de leurs investissements.

€	2013/ 2014	2013/ 2015	2013/ 2016	2013/ 2017	2013/ 2018	2013/ 2019	2013/ 2020	2013/ 2021	2013/ 2022	2013/ 2023	2013/ 2024	Cumul 2013/2024
2013/2014	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	
2014/2015		-170 498	-170 498	-170 498	-170 498	-170 498	-170 498	-170 498	-170 498	-170 498	-170 498	
2015/2016			-184 193	-184 193	-184 193	-184 193	-184 193	-184 193	-184 193	-184 193	-184 193	
2017/2017				-118 135	-118 135	-118 135	-118 135	-118 135	-118 135	-118 135	-118 135	
2017/2018					98 626	98 626	98 626	98 626	98 626	98 626	98 626	
2018/2019						5 053	5 053	5 053	5 053	5 053	5 053	
2019/2020							61 460	61 460	61 460	61 460	61 460	
2020/2021								-6 707	-6 707	-6 707	-6 707	
2021/2022									39 223	39 223	39 223	
2022/2023										34 106	34 106	
2023/2024											93 739	
TOTAL	-82 835	-253 333	-437 526	-555 661	-457 035	-451 982	-390 522	-397 229	-358 006	-323 900	-230 161	-3 937 890

Des dépenses maîtrisées, malgré la crise et le fort engagement de la commune pour soutenir l'économie locale

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 21 860 935.88 € décomposées ainsi :

Dépenses réelles	20 191 345.03 €
Dépenses d'ordre	760 145.63 €
Dépenses rattachées	909 445.22 €
TOTAL	21 860 935.88 €

Dépenses réelles de fonctionnement :

2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*
19 029 830.67	19 485 289.67	19 222 388.31	19 139 318.62	18 366 046.82	18 026 519.07	18 502 057.70	17 355 720.38	18 508 027.11	19 986 467.35	20 367 509.53
2024*										
21 100 790.25										

* rattachements compris

L'année 2024 aura été marquée par une continuité de l'inflation.

Des charges à caractère général qui subissent de plein fouet la conjoncture

2013	2014	2015	2016	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*
3 882 833.13	3 512 700.32	3 539 556.09	3 631 923.29	3 377 578.61	3 445 560.43	3 638 064.43	3 104 251.34	3 552 182.74	4 527 265.84	5 143 679.87
2024*										
5 374 842.83										

* rattachements compris

Les charges à caractère général connaissent une augmentation due à l'inflation, notamment sur le carburant, les denrées alimentaires (cantines), les matériaux pour l'entretien des voiries, le papier, les réparations des véhicules, ...

Une masse salariale contenue et des agents récompensés

En 2024, diverses mesures gouvernementales ont impacté le montant de la masse salariale.

- Le décret 2023-519 du 28 juin 2023 a accordé 5 points d'indice majoré supplémentaires à chaque agent municipal à compter du 1er janvier 2024.
- Le SMIC a été réévalué de 1,13% au 1er janvier 2024.

La municipalité a souhaité conforter la politique sociale menée envers les agents municipaux. La prime pouvoir d'achat a été instituée par délibération n°24.034 et a été appliquée aux agents qui pouvaient y prétendre. Cette prime était facultative et a été intégralement financée par la commune et non par l'Etat qui fait des annonces mais ne finance rien. Malgré ces mesures fortes pour le pouvoir d'achat des agents, la commune maîtrise ses dépenses RH.

2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*
11 833 590.89	12 125 981.40	11 733 818.30	11 636 392.50	11 879 774.20	11 652 413.30	11 805 020.18	11 438 395.28	12 085 038.23	12 598 618,47	12 530 076.99
2024*										
13 085 330.34										

* rattachements compris

Section d'investissement

Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 18 337 731.51 € et sont décomposées ainsi :

Recettes réelles	4 827 517.72 €
Recettes d'ordre	3 223 669.03 €
Recettes reportées	9 485 807.26 €
Excédent d'investissement	800 737.50 €
TOTAL	18 337 731.51 €

Des subventions pour des projets ambitieux et salués de tous

Comme les années précédentes, le Maire et son équipe font avancer les projets. Le mot d'ordre a été donné depuis plusieurs années aux services municipaux de solliciter des subventions auprès des différents cofinanceurs. Ces derniers accompagnent la commune car les projets sont structurants et de bonne qualité. Pour 2025 de nombreux dossiers ont d'ores et déjà été déposés avec de bonnes probabilités d'attribution en raison de projets de qualité, faisant ainsi suite aux nombreuses réunions organisées ces derniers mois par le Maire de Beaucaire avec les partenaires de la commune (PETR, Conseil départemental, services de l'Etat, ...)

En 2024 :

- 800 000€ obtenus de l'Etat pour la réhabilitation de l'Ecole Nationale
- 27 141€ obtenus de la Région Occitanie pour la Route de Nîmes
- 26 150€ obtenus de la CAF pour les aires de jeux, la porte de secours du centre aéré et un lave-linge
- 18 470€ obtenus de la CAF pour la climatisation de la crèche « Les Enfants d'Hélios »

En 2023 :

- 51 776€ obtenus de la Région Occitanie pour réhabilitation de la place du 8 mai et du parking du centre commercial de la Moulinelle
- 210 000€ obtenus de l'Etat au titre de la DETR pour la création d'un terrain de football synthétique sur le complexe Fernand Lamouroux
- 120 000€ du Conseil Régional pour la création d'un terrain de football synthétique sur le complexe Fernand Lamouroux
- 200 000€ du Conseil Départemental pour la création d'un terrain de football synthétique sur le complexe Fernand Lamouroux
- 182 000€ obtenus de l'Etat au titre de la DSIL pour la rénovation énergétique de la Halle des Sports
- 9 423€ obtenus de la Région Occitanie pour l'acquisition de véhicules et équipements pour la Police Municipale
- 123 000€ obtenus de l'Etat au titre de l'aide à la relance de la construction durable
- 4 150€ FIPD pour l'extension des 2 caméras

En 2022 :

- 550 000€ obtenus de l'Agence Nationale du Sport pour la réhabilitation et l'extension de la base nautique
- 800 000€ obtenus de l'Etat au titre de la DSIL pour la réhabilitation et l'extension de la base nautique

- 545 580€ obtenus de l'Etat au titre de la DSIL pour la réhabilitation-extension de l'école Garrigues Planes (tranche 3)
- 1 000 000€ obtenus du Département au titre du Pacte Territorial pour la réhabilitation et l'extension de la base nautique
- 718 481.59€ obtenus de la CCBTA pour le Pôle d'Echange Multimodal
- 4 400€ obtenus du Département pour la migration et la dématérialisation des documents d'urbanisme

En 2021 :

- 330 498 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour l'aménagement des abords de la Base Nautique Internationale Adrien Hardy
- 1 700 800 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réhabilitation et l'extension de la Base Nautique Internationale Adrien Hardy au titre du soutien à la construction/rénovation d'équipements sportifs
- 207 136 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réhabilitation du centre commercial de la Moulinelle dans le cadre de la politique régionale bourgs-centres
- 20 000 € obtenus de la Banque des Territoires pour la mise en place de l'excellent site Achetonsabeaucaire.fr, source de revenus pour les commerçants
- 34 094 € obtenus de l'Etat (plan de relance) pour le remplacement de l'installation de chauffage gaz de la bibliothèque par une pompe à chaleur
- 2 709 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la mise en accessibilité de l'école élémentaire de la Moulinelle
- 8 730 € obtenus de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour réparation de la toiture de l'église Saint Paul
- 6 921 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réparation de la toiture de l'église Saint Paul
- 210 000 € obtenus de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets des pôles d'échanges multimodaux n°4 pour le Pôle d'Echange Multimodal de Beaucaire
- 7 743.60 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal dans le cadre du plan régional de prévention, de sensibilisation et de protection vis-à-vis des violences
- 1 108 715 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal de la halte ferroviaire de Beaucaire dans le cadre du dispositif Pôle d'Echange Multimodal
- 30 606 € obtenus de l'Etat (ministère de l'Agriculture) dans le cadre de France Relance pour l'extension des jardins familiaux
- 2 200 € obtenus du Conseil Départemental pour l'extension des jardins familiaux (tranche 2)
- 44 923€ obtenus de la Région Occitanie pour la réfection du toit terrasse de l'école élémentaire de la Moulinelle
- 1 980 € obtenus du Centre National du livre pour l'achat de livres pour la bibliothèque dans le cadre du projet « Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques »
- 13 950 € obtenus de la Caisse d'Allocation Familiale pour la crèche « les Enfants d'Hélios » : remplacement de volets, mise en place d'une pompe à chaleur, création d'un coin repas et installation de la fibre optique
- 80 000 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la grande opération façades

En 2020 :

- 766 640 € obtenus de l'État (plan de relance) pour la réhabilitation-extension de l'école Nationale (tranche 1)
- 559 696 € obtenus de l'État pour la réhabilitation-extension de l'école Garrigues Planes (tranche 2)
- 111 622 € obtenus de l'État pour la sécurisation des écoles face au risque terroriste
- 398 139 € obtenus du département pour la réhabilitation-extension de l'école Garrigues Planes
- 59 897 € obtenus de l'Etat (plan de relance) pour la réfection du toit terrasse de l'école élémentaire de la Moulinelle
- 50 000 € obtenus de la région pour la rénovation énergétique de l'école maternelle de la Moulinelle
- 22 100 € obtenus de l'État pour la création du nouveau centre de supervision de vidéoprotection
- 2 750 € obtenus de la région pour l'extension des jardins familiaux

En 2019 :

- 560 417 € obtenus de l'État pour l'extension-réhabilitation de l'école Garrigues Planes (tranche 1)
- 209 900 € obtenus de l'État pour le développement de la vidéoprotection
- 108 500 € obtenus de l'État pour la création du skatepark
- 90 483 € obtenus de la région pour la création du skatepark
- 37 000 € obtenus de la région pour les études de faisabilité du projet de PEM (halte SNCF)
- 28 670 € obtenus de la CAF pour l'installation d'une climatisation au centre aéré maternel
- 6 900 € obtenus de la CAF pour des équipements pour la crèche municipale
- 2 780 € obtenus de la CAF pour un projet d'investissement autour de l'alimentation à la crèche municipale

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (restes à réaliser compris) s'élèvent, en 2024, à 17 846 520.32 € et sont décomposées ainsi :

Dépenses réelles	15 250 309.92 €
Dépenses d'ordre	2 596 210.40 €
TOTAL	17 846 520.32 €

Voici quelques-uns des investissements emblématiques (hors restes à réaliser) de l'année 2024 :

- La poursuite des aménagements des abords du Pôle d'Echange Multimodal : 1 048 183.54 €
- La poursuite de l'opération d'aide à la rénovation des façades : 71 425.51 €
- Les acquisitions d'immeubles : 76 192.33 €
- L'acquisition de matériel de transport (navette le DRAC et véhicule pour les festivités) : 141 199.43 €
- L'opération Sud Canal : 282 414.00 €
- L'équipement en mobilier de l'école Garrigues Planes : 86 547.58 €
- La fin des travaux pour la réhabilitation de l'école Garrigues Planes : 72 000.00 €
- La rénovation de la toiture de l'école élémentaire de la Condamine : 71 044.42 €
- L'acquisition de matériel pour la cantine de l'école Condamine : 29 190.57 €
- La rénovation de la toiture de l'école de la Préfecture : 49 556.60 €
- La poursuite du renouvellement de l'infrastructure des serveurs informatiques et équipement des services municipaux : 108 158.66 €
- L'acquisition d'outillages et matériel pour les ateliers municipaux : 80 045.35 €
- La réfection de voiries communales diverses : 203 516.66 €
- La création d'un chenil pour la brigade cynophile de la Police municipale : 196 176.05 €

Malgré les nombreux investissements, la dette diminue

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capital restant dû (€)	12 018 641.70	11 647 825.56	16 135 663.28	14 511 247.48	12 787 879.52	11 010 136.49	14 977 064.82	13 280 984.63	11 258 783.89	17 214 914.62	14 176 122.82

Il n'y a eu aucun recours à l'emprunt en 2021 et 2022.

La commune a fait un prêt relais en 2023 car les subventions que la commune a obtenu pour les différents projets qu'elle a finalisé n'ont pu être versées par les cofinanceurs en totalité.

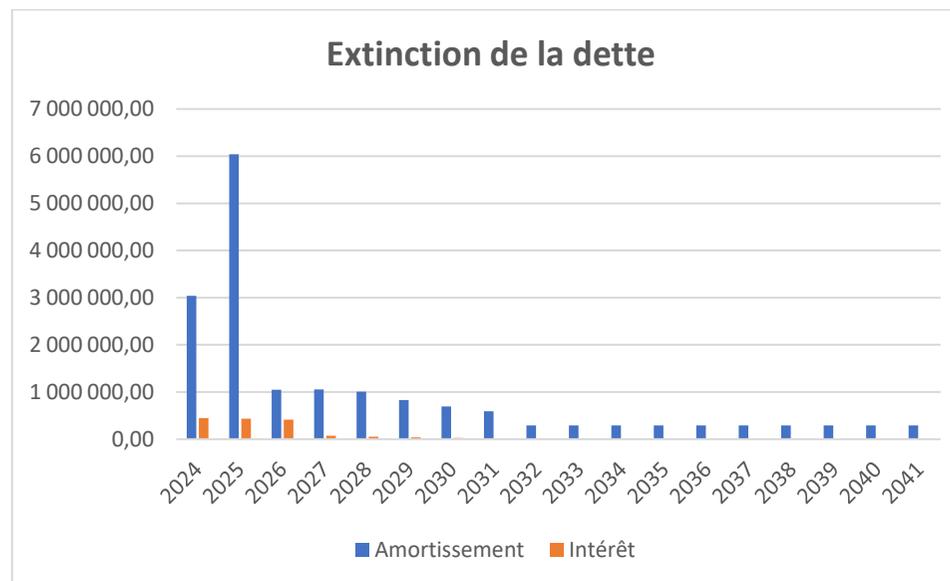
Le plafond d'endettement prévu par l'article 24 du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018 est fixé entre 11 et 13 ans. La capacité de désendettement de Beaucaire est très bonne et montre une gestion saine des finances communales qui empêche la commune de bénéficier de l'aide de l'Etat pour les augmentations des dépenses d'énergie et de la masse salariale. Elle était d'environ 8 ans en 2017. Elle est de 6,24 ans au 1^{er} janvier 2025. Un **signe d'excellente santé financière.**

La structure de la dette est composée au 31 décembre 2024 de :

- 8 emprunts à taux fixe nationaux côté Score Gissler 1A pour un montant restant dû de 16 176 122,82€

Le taux moyen des emprunts est de 2.458 % au 31 décembre 2024.

Le plan de désendettement mis en place lors du précédent mandat a eu des résultats positifs pour la commune qui continue à investir tout en conservant des marges de manœuvre financières. Les emprunts contractés par la municipalité (pour participer à la relance économique et offrir aux Beaucairois des infrastructures nécessaires et améliorer les existantes) l'ont été sur des taux fixes sécurisés et négociés au plus bas.



Une épargne nette en bonne santé !

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement perçues par la collectivité et ses dépenses réelles de fonctionnement représente l'épargne brute ou la capacité d'autofinancement brute. Les produits exceptionnels ne rentrent pas dans le calcul de ce ratio. Si l'on veut calculer l'épargne nette ou la capacité d'autofinancement nette, il faut retrancher le remboursement du capital des emprunts à la somme obtenue. Cette épargne nette va servir à financer de nouveaux investissements.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute (€)	2 756 651.16	3 140 714.54	3 645 838.19	3 721 070.62	3 938 913.19	4 624 349.97	4 824 790.50	6 170 022,10	6 168 649.10	4 923 890.94	5 499 933.86
Epargne nette (€)	1 886 372.63	2 079 405.47	2 475 022.04	2 408 908.33	2 274 315.03	2 900 981.99	3 046 499.47	4 335 248,36	4 472 568.83	2 901 537.76	4 456 064.58
	2024										
Epargne brute (€)	5 308 314.19										
Epargne nette (€)	4 269 522.39										

La commune a une épargne nette de 4 269 522.39 €. Le prêt relais de 2 000 000€ qui avait été contracté suite au retard de versement de subventions par des financeurs a été remboursé dans sa totalité. Ce remboursement est imputé sur le même compte que le remboursement du capital des emprunts bien qu'il soit financé par les recettes des subventions perçues en investissement.

Depuis 2014, la ville a augmenté sa capacité d'autofinancement de 126%.

Les budgets annexes

Le budget eau

Les recettes de fonctionnement 2024

Recettes réelles	95 026.44 €
Recettes d'ordre	2 471.00 €
Excédent de fonctionnement	51 750.20 €
TOTAL	149 247.64 €

Selon le décret 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau, il est interdit à tout distributeur d'eau de couper l'eau de la résidence principale même en cas d'impayés.

Les dépenses de fonctionnement 2024

Dépenses réelles	848.16 €
Dépenses d'ordre	83 679.54 €
TOTAL	84 527.70 €

Les recettes d'investissement 2024

Recettes réelles	20 000.00 €
Recettes d'ordre	83 679.54 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	528 800.07 €
TOTAL	632 479.61 €

Les dépenses d'investissement 2024

Dépenses réelles	2 382.32 €
Dépenses d'ordre	2 471.00 €
Dépenses reportées	203.53 €
TOTAL	5 056.85 €

Le budget assainissement

Les recettes de fonctionnement 2024

Recettes réelles	563 070.38 €
Recettes d'ordre	85 810.00 €
Excédent de fonctionnement	232 224.34 €
TOTAL	881 104.72 €

Les recettes sont constituées par les taxes de raccordement et le versement de la surtaxe par le concessionnaire.

Les dépenses de fonctionnement 2024

Dépenses réelles	395 073.35 €
Dépenses d'ordre	419 566.00 €
TOTAL	814 639.35 €

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par le remboursement de la dette (emprunt souscrit par une précédente municipalité) pour 95 717.78€, par le contrôle des dispositifs d'autosurveillance de la station d'épuration pour 1 284.00€, les dépenses relatives au cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune dans la procédure de mise en place du mode de gestion de l'eau et de l'assainissement pour les années futures et l'annulation du titre de la STATIM sur décision du tribunal.

Les recettes d'investissement 2024

Recettes réelles	0 €
Recettes d'ordre	419 566.00 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	1 787 728.97 €
TOTAL	2 207 294.97 €

Les dépenses d'investissement 2024

Dépenses réelles	159 399.96 €
Dépenses d'ordre	85 810.00 €
Dépenses reportées	503.52 €
TOTAL	245 713.48 €

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées des dépenses de remboursement d'emprunts et des factures de réfection de réseaux.

La dette

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette (€)	4 029 057,33	3 864 135,21	3 695 185,58	3 517 899,36	3 331 859,59	3 136 995,54	2 931 721.60	2 719 600.86	2 502 101.59	2 017 655.67	1 890 499.97
	2024										
Encours de la dette (€)	1 756 962,65										